2014-02-07
2013-2918

(WSP Label)

DYNO-MITE®
ACARICIDE/INSECTICIDE

COMMERCIAL

Pyridaben ..... 75% Wettable Powder

NO. D'HOMOLOGATION: 25229
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 28 g

AVERTISSEMENT

POISON

Avertissement, contient l'allergène sulfites

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI.

(Booklet Label)

GROUPE	21	INSECTICIDE

DYNO-MITE[MC]

ACARICIDE / INSECTICIDE
FORMULATION POUDRE MOUILLABLE

Pour la suppression des acariens et des aleurodes en serre sur les plantes ornementales, les fleurs et les cultures à feuillage décoratif et les acariens sur les poivrons de serre, les concombres de serre et les tomates de serre et sur les plantes ornementales destinées aux produits de pépinière.

COMMERCIAL
GARANTIE: Pyridabène ..... 75 %

NO D'HOMOLOGATION : 25229
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT **POISON**

Avertissement, contient l'allergène sulfites.

DANGER: MORTEL SI INHALÉ. NE PAS RESPIRER LES POUSSIÈRES, LES VAPEURS OU LA BRUINE DE PULVÉRISATION. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX OU LES VÊTEMENTS.

REPRÉSENTE UN RISQUE POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI.

NE PAS VENDRE LES SACHETS SOLUBLES DANS L'EAU SÉPARÉMENT.

CONTENU NET:
280 g (10 x sachet de 28 g soluble dans l'eau)

MSG Horticultural Inc.
50 Hazelton Street
Leamington, Ontario
N8H 3W1
519-326-9037

DYNO-MITEMC est une marque de commerce de Nissan Chemical Industries Ltd.

INFORMATION GÉNÉRALE

Ce paquet contient du **DYNO-MITEMC**, un acaricide/insecticide, sous forme de poudre mouillable à 75%, en sachets solubles (PVA) dans l'eau pour supprimer les acariens et les aleurodes en serre sur les plantes ornementales, les fleurs et les cultures à feuillage décoratif et les acariens sur les poivrons de serre, les concombres de serre, les tomates de serre et les plantes ornementales destinées aux produits de pépinére.

L'acaricide/inseciticide **DYNO-MITE** agit essentiellement par contact, ainsi un bon recouvrement du feuillage est nécessaire.

L'acaricide/inseciticide **DYNO-MITE** donne un effet de choc et une excellente suppression résiduelle. Une bonne évaluation de l'efficacité peut être généralement faite 4 à 7 jours après le traitement.

MODE D'EMPLOI

La solution de l'acaricide/inseciticide **DYNO-MITE** est préparée en déposant les sachets PVA de 28 grammes dans l'eau , dans laquelle ils sont dissous permettant ainsi au contenu de se disperser. Après avoir retiré le nombre requis de sachets PVA requis pour l'application, refermer l'enveloppe en vous assurant que la fermeture de sécurité pour les enfants est bien engagée. Ne pas manipuler les enveloppes abusivement ou les exposer à l'humidité car ceci peut causer un bris. Les sachets PVA ne devraient pas devenir humide avant de les ajouter au réservoir du pulvérisateur. Ne pas manipuler les sachets en ayant les mains mouillées ou les gants humides. Toujours refermer le sac d'emballage pour protéger les sachets inutilisés.

Ne pas retirer les sachets solubles dans l'eau de l'emballage lorsqu'ils sont déposés directement dans le réservoir du pulvérisateur. Lorsque l'agitation a débuté, ajouter le nombre requis de sachets selon la dose recommandée. Le temps nécessaire pour dissoudre les sachets dépendra de la température de l'eau et du degré d'agitation.

Ne pas placer les sachets PVA directement dans l'huile diesel, les huiles de dormance ou d'été. Les sachets PVA sont solubles dans l'eau et non dans l'huile.

DOSES DE PULVÉRISATION RECOMMANDÉES

Pour les arbres ornementaux, les arbustes, les plantes et les fleurs cultivés en serre.
(Voir le tableau 4 pour la liste des espèces de plantes testées pour leur tolérance)

TABLEAU 1: DOSES DE PULVÉRISATION RECOMMANDÉES POUR L'ACARICIDE/INSECTICIDE DYNO-MITE POUR DES TÉTRANYQUES À DEUX POINTS ET ET DES MOUCHES BLANCES

INSECTES NUISIBLES	1 000 L OU 10 000 M²
Tétranyque à deux points	142 à 284 grammes ou 5 à 10 (sachets PVA de 28 grammes)
Aleurodes (Patate douce, aleurodes des serres)	284 à 425 grammes ou 10 à 15 (sachets PVA de 28 grammes)

PÉRIODE D'APPLICATION

Traiter lorsque les insectes nuisibles sont immatures ou à un stade vulnérable, que les populations augmentent et avant qu'elles causent des dommages.

TABLEAU 2: DOSES DE PULVÉRISATION RECOMMANDÉES POUR LA SUPPRESSION DES TÉTRANYQUES À DEUX POINTS SUR LES POIVRONS, CONCOMBRES ET TOMATES DE SERRES

CULTURE	TAUX (PAR HA OU PAR 1 000 L D'EAU)	NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATION/ CYCLE DE PRODUCTION	DÉLAIS DE RÉCOLTE
Poivrons de serre*	284 g ou 10 sachets de 28 g	2	3 jours
Concombres de serre	284 g ou 10 sachets de 28 g**	2	2 jours
Tomates de serre***	284 g ou 10 sachets de 28 g**	2	2 jours

* Appliquer dès l'apparition des tétranyques et avant que le seuil de tolérance de 5 tétranyques par feuille soit atteint.
** Appliquer à un intervalle d'au moins 28 jours.
*** Ne pas utiliser de tomates traitées au l'acaricide/inseciticide **DYNO-MITE** pour la transformation.

TABLEAU 3: DOSES DE PULVÉRISATION RECOMMANDÉES DE L'ACARICIDE/INSECTICIDE DYNO-MITE POUR LES ARBRES, LES ARBUSTES, LES PLANTES ET LES FLEURS ORNEMENTALES CULTIVÉS À L' EXTÉRIEUR

INSECTES NUISIBLES	MODE D'EMPLOI
Tétranyque rouge du pommier (*Panonychus ulmi*) Tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae* Ériophyide du pommier (*Aculus schlechtendali*) Acariose du poirier (*Epitrimerus pyri*)	• 284 g produit/ha dans 1000 L d'eau ou 10 (28 grammes) les sachets PVA par hectare dans 1000 L d'eau. • Un maximum de 2 applications par saison. • Appliquer à nouveau à un intervalle d'au moins 28 jours si le dépistage indique qu'un traitement supplémentaire est requis. • Un recouvrement complet est nécessaire pour une suppression optimale de la maladie.

PÉRIODE D'APPLICATION

Appliquer lorsque les acariens apparaissent pour la première fois et avant que les dommages à la culture soient évidents. L'effet de l'acaricide/insecticide **DYNO-MITE** peut prendre quelques jours avant que les acariens montrent des symptômes. L'acaricide/insecticide **DYNO-MITE** n'est pas un ovicide.

Application avec un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsqu'il y a des rafales de vent. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification moyenne de l'ASAE.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons
Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée d'habitats terrestres sensibles (p. ex. les herbages, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les pâturages aménagés, les grands pâturages libres et la végétation arbustive), des habitats d'eau douce sensibles (p. ex. les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les ravins, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens et marins.

Méthode d'application	**La zone tampon (mètres) requise pour la protection de:**						
	Habitat d'eau douce aux profondeurs de:			**Habitat estuarien/marin aux profondeurs de:**			**Habitat terrestre**
	<1 m	1 – 3 m	> 3 m	<1 m	1 – 3 m	> 3 m	
Pulvérisateur agricole	10	4	2	25	10	4	35
Pulvérisateur agricole muni d'écrans protecteurs	3	1	1	10	3	1	10
Pulvérisateur agricole muni de buses à jet conique	5	3	1	20	5	3	25

TABLEAU 4: LISTE DES ESPÈCES DE PLANTES TESTÉES POUR LA TOLÉRANCE AU L'ACARICIDE/INSECTICIDE DYNO-MITE *

Noms communs	Noms scientifiques
Agérate ''blue blazer''	*Ageratum houstonianum*
Alloplectus	*Alloplectus nummularia*
Allysse maritime	*Lobularia maritima* ''blanc''
Anthurium	*Anthurium sp.*
Aster ''rainbow'' Aster ''solidago''	*Aster sp.*
Aucuba du Japon	*Aucuba japonica*
Azalée	*Rhododendron sp.*
Bégonia	*Begonia semperflorens*
Bignone à grandes fleurs	*Campsis grandiflora*
Épine-Vinette du Japon à feuillage rouge	*Berberis thunbergii (atropurpureum)*
Buis du Japon	*Buxus japonica*
Buisson-ardent	*Pyracantha coccinea*
Cactus de Noël	*Schlumbergera bridgesii*
Caladium	*Caladium sp.*
Camélia	*Camellia japonica*
Célosie crête de coq	*Celosia argenta* "dwarf mixed"
Centaurée	*Centaurea cineraria*
Chèvrefeuille	*Lonicera sp.*
Chrysanthème	*Chrysanthemum sp.*
Codiaeum / croton	*Codiaeum variegatum*
Coleus	*Coleus hybridus*
Cornouiller, Cornouiller mâle	*Cornus sp.*
Cosmos	*Cosmos sp.*
Cyclamen	*Cyclamen persicum*
Dahlia	*Dahlia sp.*
Dieffenbachia	*Dieffenbachia sp.*
Dracaena	*Dracaena marginata*
Enkianthus	*Enkianthus sp.*
Éphémère	*Tradescantia albiflora*
Épinette de Norvège Nid d'oiseau	*Picea abies '' nidiformis*''
Faux cyprès	*Chamaecyparis pisifera*
Fougère Asperge ornementale Capillaire	*Pteris biaurita* Asparagus setaceus *Adiantum sp.*
Fuchsia	*Fuchsia sp.*
Fusain	*Euonymus sp.*
Gardénia ''August beauty''	*Gardenia jasminoides*
Genévrier	*Juniperus sp.*
Géranium	*Geranium sp.*
Gerbera	*Gerbera sp.*

Noms communs	Noms scientifiques
Gloxinia	*Sinningia speciosa*
Glycine	*Wisteria sp.*
Hémérocalle (Lis d'un jour)	*Hemerocallis sp.*
Hibiscus	*Hibiscus sp.*
Houx chinois Houx Burford Houx japonais	*Ilex cornuta* *Ilex cornuta "Burfordii"* Ilex crenata
Hydrangée	*Hydrangea sp.*
Hydrangée du Japon	*Schizophragma hydrangea*
Hypoestes rose	*Hypoestes phyllostachya*
Impatiens	*Impatiens sp.*
Iris miniature	*Iris sp.*
Jacinthe commune	*Hyacinthus orientalis*
Kalanchoé	*Kalanchoe sp.*
Lierre commun "English"	*Hedera helix*
Lilas	*Syringa patula*
Lis de pâques Lis de calla Lis de la paix, Spathiphyllum Lis "orange pixie"	*Lilium longiflorum* *Zantedeschia sp.* *Spathiphyllum sp.* *Lilium longiflorum*
Lobélie	*Lobelia sp.*
Luzerne	*Medicago sativae*
Magnolia	*Magnolia sp.*
Mandevilla rose	*Mandevilla sp.*
Maranta (Plante de la prière)	*Maranta leuconeura*
Muflier	*Antirrhinum majus*
Muscari	*Muscari sp.*
Oeillet	*Dianthus sp.*
Oeillet ''rose, telstar lavande, telstar blanc''	*Dianthus sp.*
Oeillet de fleuriste ''pallas londerga, pink candy''	*Dianthus caryophyllus*
Orme	*Ulmus sp.*
Paume de salon	*Chamaedorea elegans*
Pavot	*Papaver sp.*
Pensée	*Viola wittrockiana*
Pervenche	*Vinca sp.*
Pétunia ''harmony boy'' Pétunia ''white cascade'' Pétunia ''white madness''	*Petunia hybrida*
Philodendron Nephtytis	*Syngonium podophyllum*
Phlox vivace	*Phlox paniculata*
Photinia	*Photinia x fraseri*
Pied d'éléphant	*Beaucarnea recurvata*
Pittospore	*Pittosporum sp.*
Plante aluminium	*Pilea cadierei*
Poinsettia	*Euphorbia pulcherrima*

Noms communs	Noms scientifiques
Poirier de Chine ‘’Bradford’’	*Pyrus calleryana* “Bradford’’
Potentille frutescente	*Potentilla fructicosa* “McKay’s white’’
Pothos	*Epipremnum aureum*
Pourpier à grandes fleurs	*Portulaca grandiflora*
Primevère	*Primula sp.*
Rhododendron ‘’English roseum’’	*Rhododendron sp.*
Rose	*Rosa sp.*
Sapin de Fraser Sapin noble	Abies fraseri Abies procera
Sauge “landscaper” Sauge “red hot” Sauge “Victoria”	Salvia splendens
Scindapsus	*Epipremnum aureum*
Schefflera	*Schefflera actinophylla*
Seringat commun	*Philadelphus coronaries*
Spirée	*Spirea sp.*
Tabac ornemental	*Nicotiana sp.*
Tagètes	*Tagetes sp.*
Thuya occidental	*Thuja occidentalis, smaragd*
Tolmiéa (la poule et ses poussins)	*Tolmiea menziesii*
Tournesol miniature	*Helianthus annuus*
Troëne dorée	*Ligustrum x vicaryi*
Tulipes	*Tulipa sp.*
Verveine citronnelle Verveine “scarlet romance”	*Verbena hybrida*
Violette africaine	*Saintpaulia ionantha*
Viorne ‘’snowball bush’’	*Viburnum sp.*

* Seulement le pétunia (variété White Madness) a démontré un effet néfaste - la couleur change lors de la floraison.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques, les plantes, les poissons et les plantes terrestres. Respecter les zones tampons spécifiées à la section **MODE D’EMPLOI**.
L’acaricide/insecticide **DYNO-MITE** est nocif envers certains autres insectes utiles. Ne pas appliquer directement dans les milieux aquatiques. Par milieu aquatique on entend toutes les surfaces d’eau permanentes stagnantes et en mouvement. Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques, les poissons et les plantes aquatiques.

MÉLANGE

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d’eau et débuter l’agitation.
2. Ajouter le nombre requis de sachets solubles dans l’eau au réservoir.
3. Continuer l’agitation tout en remplissant le réservoir jusqu’au volume désiré.
4. Attendre que les sachets soient complètement dissous avant de débuter la pulvérisation.
5. Diluer l’acaricide/inseciticide **DYNO-MITE** dans un volume suffisant d’eau pour permettre une couverture complète du feuillage. S’il y a une formation de mousse, un adjuvant anti-mousse peut être utilisé.

NOTE : Ne pas tenter d'utiliser les sachets PVA directement dans le diesel, l'huile ou les huiles d'été comme dans les pulvérisations à très faible volume (TFV) ou à faible volume (FV). **Les sachets PVA sont solubles dans l'eau et non dans l'huile.**

L'acaricide/insecticide **DYNO-MITE** a été testé sur plusieurs espèces de plantes ornementales. Les espèces énumérées plus bas n'ont montré aucune réaction phytoxique au **l**'acaricide/inseciticide **DYNO-MITE**; cependant ce ne sont pas tous les cultivars qui ont été testés. Il est possible que certains cultivars peuvent être sensibles et il est recommandée de traiter une petite quantité de plants avant de pulvériser la culture en entier. L'acaricide/inseciticide **DYNO-MITE** peut laisser des résidus visibles lorsqu'utilisé à forte dose. Voir la section **Restrictions et limitations**.

La toxicité de l'acaricide/inseciticide **DYNO-MITE** l'acaricide/inseciticide pour les prédateurs utiles ou les parasites n'a pas été évaluée en profondeur. Utiliser avec précaution dans un programme de lutte antiparasitaire qui fait intervenir des arthropodes utiles.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation.
Ne pas appliquer sous forme de brouillard.

Ne pas applique ce produit par voie aérienne.

Ne pas employer des produits contenant du bore car celui-ci empêchera les sachets solubles dans l'eau de se dissoudre. Si des produits contenant du bore on été utilisés dans des applications antérieures, laver soigneusement le réservoir de pulvérisateur conformément aux procédures de nettoyage recommandées.

L'incompatibilité physique, réduit la suppression des insectes nuisibles ou peut résulter en des dommages á la culture suite au mélange de l'acaricide/insecticide **DYNO-MITE** avec d'autres pesticides (fongicides, herbicides, insecticides ou acaricides), des adjuvants ou des engrais. Gowan Company ne propose aucune recommandation quant au mélange en réservoir de l'acaricide/insecticide **DYNO-MITE** avec d'autres produits.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, **DYNO-MITE** insecticide ou acaricide du groupe 21. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'acaricide/inseciticide **DYNO-MITE** et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 21. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'acaricide/inseciticide **DYNO-MITE** ou les insecticides ou acaricides du même groupe (numéro correspondant au site ou au mode d'action) avec des

insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Gowan Company au 1-800-883-1844.

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

1. Peut être nocif si avalé. Pour usage externe.
2. Peut être fatal si inhalé. Ne pas inhaler la poussière, la vapeur ou la bruine de pulvérisation. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
3. Bien se laver après la manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
4. Porter des vêtements imperméables, des bottes en caoutchouc, des lunettes protectrices, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un chapeau et un masque respiratoire avec cartouche contre la poussière et la bruine lors du mélange, du remplissage et de l'application. NE PAS pénétrer dans la zone traitée pendant une période de 12 heures. Si nécessaire, le personnel peut pénétrer dans la zone traitée à l'intérieur de 12 heures pour un travail à court terme qui n'est pas manuel si au moins 4 heures se sont écoulées depuis le traitement et qu'une chemise à manches longues, un pantalon, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile) et un masque respiratoire avec cartouche contre la poussière et la bruine sont portés.
5. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément de la buanderie domestique avant de les réutiliser.
6. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'usage.
7. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site de CropLife Canada : www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS :

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En case d'urgence concernant un déversement majeur, fuite ou d'incendie, appeler Chemtrec® au 1-800-424-9300. Pour les urgences médicales composer 1-888-478-0798.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

1. Conserver dans le contenant original fermé hermétiquement et empêcher l'eau d'y pénétrer.
2. Ne pas expédier avec ou entreposer près de la nourriture humaine ou animale, des semences et des engrais.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comprenant pas de drain de vidange dans le plancher.

ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Foil Pouch Label)

GROUPE	21	INSECTICIDE

DYNO-MITE[MC]

ACARICIDE / INSECTICIDE
FORMULATION POUDRE MOUILLABLE

Pour la suppression des acariens et des aleurodes en serre sur les plantes ornementales, les fleurs et les cultures à feuillage décoratif et les acariens sur les poivrons de serre, les concombres de serre et les tomates de serre et sur les plantes ornementales destinées aux produits de pépinière.

COMMERCIAL
GARANTIE: Pyridabène ..... 75 %

NO D'HOMOLOGATION : 25229
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT **POISON**

Avertissement, contient l'allergène sulfites

DANGER: MORTEL SI INHALÉ. NE PAS RESPIRER LES POUSSIÈRES, LES VAPEURS OU LA BRUINE DE PULVÉRISATION. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX OU LES VÊTEMENTS.

REPRÉSENTE UN RISQUE POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI.

NE PAS VENDRE LES SACHETS SOLUBLES DANS L'EAU SÉPARÉMENT.

CONTENU NET:
280 g (10 x sachet de 28 g soluble dans l'eau)

MSG Horticultural Inc.
50 Hazelton Street
Leamington, Ontario
N8H 3W1
519-326-9037

DYNO-MITE[MC] est une marque de commerce de Nissan Chemical Industries Ltd.

(Carton/Case Label)

GROUPE	21	INSECTICIDE

DYNO-MITE[MC]

ACARICIDE / INSECTICIDE
FORMULATION POUDRE MOUILLABLE

Pour la suppression des acariens et des aleurodes en serre sur les plantes ornementales, les fleurs et les cultures à feuillage décoratif et es acariens sur les poivrons de serre, les concombres de serre et les tomates de serre et sur les plantes ornementales destinées aux produits de pépinière.

COMMERCIAL
GARANTIE: Pyridabène ..... 75 %

NO D'HOMOLOGATION : 25229
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT **POISON**

Avertissement, contient l'allergène sulfites

DANGER: MORTEL SI INHALÉ. NE PAS RESPIRER LES POUSSIÈRES, LES VAPEURS OU LA BRUINE DE PULVÉRISATION. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX OU LES VÊTEMENTS.

REPRÉSENTE UN RISQUE POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI.

NE PAS VENDRE LES SACHETS SOLUBLES DANS L'EAU SÉPARÉMENT.

CONTENU NET:
2.8 kg (10 x 10 x sachet de 28 g soluble dans l'eau)

MSG Horticultural Inc.
50 Hazelton Street
Leamington, Ontario
N8H 3W1
519-326-9037

DYNO-MITE[MC] est une marque de commerce de Nissan Chemical Industries Ltd.

MODE D'EMPLOI

La solution de l'acaricide/insecticide **DYNO-MITE** est préparée en déposant les sachets PVA de 28 grammes dans l'eau dans laquelle ils sont dissous permettant ainsi au contenu de se disperser. Après avoir retiré les sachets PVA requis pour l'application, refermer l'enveloppe en vous assurant que la fermeture de sécurité pour les enfants est bien engagée.

Ne pas manipuler les enveloppes abusivement ou les exposer à l'humidité car ceci peut causer un bris. Les sachets ne devraient pas devenir humide avant de les ajouter au réservoir du pulvérisateur. Ne pas manipuler les sachets en ayant les mains mouillées ou les gants humides. Toujours refermer le sac d'emballage pour protéger les sachets inutilisés.

Ne pas retirer les sachets PVA de l'emballage excepté que pour les déposer directement dans le réservoir du pulvérisateur.

Ne pas placer les sachets PVA directement dans l'huile de diesel, les huiles de dormance ou d'été. Les sachets PVA sont solubles dans l'eau et non dans l'huile.

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

1. Peut être nocif si avalé. Pour usage externe.
2. Peut être fatal si inhalé. Ne pas inhaler la poussière, la vapeur ou la bruine de pulvérisation. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
3. Bien se laver après la manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
4. Porter des vêtements imperméables, des bottes en caoutchouc, des lunettes protectrices, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un chapeau et un masque respiratoire avec cartouche contre la poussière et la bruine lors du mélange, du remplissage et de l'application. NE PAS pénétrer dans la zone traitée pendant une période de 12 heures. Si nécessaire, le personnel peut pénétrer dans la zone traitée à l'intérieur de 12 heures pour un travail à court terme qui n'est pas manuel si au moins 4 heures se sont écoulées depuis le traitement et qu'une chemise à manches longues, un pantalon, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile) et un masque respiratoire avec cartouche contre la poussière et la bruine sont portés.
5. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément de la buanderie domestique avant de les réutiliser.
6. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'usage.
7. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site de CropLife Canada : www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS :

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En case d'urgence concernant un déversement majeur, fuite ou d'incendie, appeler Chemtrec® au 1-800-424-9300. Pour les urgences médicales composer 1-888-478-0798.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

1. Conserver dans le contenant original fermé hermétiquement et empêcher l'eau d'y pénétrer.
2. Ne pas expédier avec ou entreposer près de la nourriture humaine ou animale, des semences et des engrais.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comprenant pas de drain de vidange dans le plancher.

ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.